

Offrir des perspectives et poursuivre l'aide

Saint-Gall, 28 mai 2020 - Le secteur culturel, les entreprises associées et les artistes ont été les premiers à être privés de leurs moyens de subsistance à la suite de l'interdiction de manifestations à la fin du mois de février. Hier, lors de sa conférence de presse, le Conseil fédéral a confirmé que ce secteur sera aussi le dernier à retrouver le chemin de la normalité. Autoriser les manifestations accueillant jusqu'à 300 personnes constitue certes un premier pas dans ce sens. Mais, pour pouvoir avoir lieu, la plupart des événements dans le secteur des concerts, des clubs, du spectacle, et des festivals doit avoir un public plus large. Et beaucoup ne peuvent se dérouler qu'avec des heures d'ouverture au-delà de minuit. Par conséquent, il est essentiel que les mesures d'accompagnement financier pour le secteur culturel soient maintenues, et que des annonces soient faites rapidement sur notre concept de mesures de protection pour les manifestations, les événements avec entre 300 à 1 000 personnes, ainsi que les manifestations après le 1er septembre 2020.

Selon les statistiques culturelles fédérales, environ 71 000 entreprises employaient en 2013 plus de 275 000 personnes dans le secteur culturel et créatif. Cela représente plus de 10,9 % du nombre total des entreprises et 5,5 % de l'ensemble des emplois dans l'économie globale – une part comparable à celles du secteur financier ou touristique. L'industrie culturelle et créative génère un chiffre d'affaires direct global d'environ 70 milliards de francs suisses, et crée ainsi une énorme valeur ajoutée, directe et indirecte. En plus de son importance économique, l'industrie culturelle et créative suisse revêt une importance considérable pour la société dans son ensemble.

Le secteur culturel et son public ont besoin d'une perspective

Malgré sa grande importance et le fait que les concerts, les clubs, les spectacles et les festivals font partie des traditions vivantes de la Suisse, la conférence de presse du Conseil fédéral hier laisse le secteur dans l'incertitude : il est essentiel que le calendrier présenté conjointement par les associations d'organisateur pour une reprise des manifestations, en fonction du nombre de participants et de la nature de l'événement, soit finalisé prochainement en collaboration avec les autorités, afin qu'on sache rapidement quelles mesures d'assouplissement sont possibles de juillet à la fin de l'année, et sous quelles conditions. Le secteur culturel et le public sont prêts : Selon un sondage international mené en avril 2020 par Live Nation et Ticketmaster auprès de plus de 8 000 acheteurs de billets sélectionnés de manière représentative, le live streaming et les vidéos ne peuvent pas remplacer l'expérience en direct. Les fans veulent retourner dans les salles de concert et sur les terrains des festivals le plus rapidement possible – et sans trop de règles.

L'état de force majeure doit être prolongée

Pour les membres de la SMPA, les mesures d'assouplissement présentées hier s'apparentent davantage à une extension de l'interdiction professionnelle. Pourtant il faudra des mois avant que le secteur de l'évènementiel ne reprenne son cours normal. La normalité ne sera pas atteinte du jour au lendemain par une simple décision des autorités, et l'état d'urgence perdurera encore pendant longtemps. Afin d'éloigner les organisateurs de la ligne de mire, la SMPA continue d'exiger du Conseil fédéral la prolongation de l'état de force majeure pour les événements jusqu'à 90 jours au-delà de la fin des mesures officielles. Grâce à cette mesure simple, les organisateurs seraient en mesure de décider, indépendamment des décisions officielles, d'annuler ou de reporter une manifestation et éviteraient ainsi d'importants coûts non récupérables par la suite. La SMPA a déposé à Berne un article dans ce sens dont elle souhaite l'introduction dans l'ordonnance.

La normalité actuelle ne doit pas rester normale

Pour l'association professionnelle des organisateurs suisses de concerts, de spectacles et de festivals SMPA, il est clair que la baisse du nombre d'infections à la corona doit permettre au Conseil fédéral de mettre en œuvre des assouplissements ultérieurs de l'interdiction des manifestations. Il est réjouissant que le Conseil fédéral reconnaisse la proximité physique qui est si importante pour l'expérience des concerts, des clubs, des spectacles et des festivals. Le concept de mesures de protection élaboré par le SMPA en collaboration avec d'autres associations d'organisateur tient également compte de la nécessaire proximité physique et garantit, par l'obligation de prévention ou de réservation préalable, la traçabilité des contacts telle qu'elle est exigée par la Confédération. Au même temps, elle fait appel à la responsabilité individuelle du public comme cela se fait avec succès depuis des années dans le domaine du son et laser. Les associations du secteur espèrent bientôt recevoir un retour d'information sur le concept soumis.

Afin de présenter la situation spécifique du secteur culturel et de discuter ouvertement de mesures supplémentaires, le secteur culturel demande au Conseil fédéral de convoquer un sommet culturel, à l'instar du sommet sur le tourisme qui s'est tenu dimanche dernier. Contrairement aux salons de coiffure ou aux fleuristes, il ne suffit pas aux organisateurs de rouvrir pour générer des revenus, et cela quelles que soient les mesures d'assouplissement. Premièrement, la majorité des manifestations reste interdite. Deuxièmement, même si l'interdiction était levée, l'exploitation ne peut pas reprendre immédiatement, ou ne peut reprendre que de manière limitée. En effet, de nombreuses tournées internationales ont déjà été reportées à l'année prochaine, et les manifestations exigent un temps de préparation d'au moins 90 jours.

Les mesures de protection définies doivent être mises en œuvre de manière claire, uniforme et contrôlable dans toute la Suisse. La documentation qui vient d'être publiée contient moult ambiguïtés et soulève de nombreuses questions. Par ailleurs, le concept de mesures de protection doit être continuellement adapté à la lumière des assouplissements ultérieurs. Car la normalité sous le corona virus ne doit en aucun cas devenir la nouvelle normalité.

L'ordonnance COVID relative à la culture et l'indemnisation du chômage partiel demeure d'importance existentielle

L'impact économique sur le secteur culturel ne devient que progressivement visible. A court terme, ou plus encore à long terme, l'avenir constitue un énorme défi pour tout « l'écosystème évènementiel ». La menace qui pèse sur la diversité culturelle suisse grandit avec le temps. Le secteur culturel est constitué en grande partie de petites et très petites entreprises gérées par leurs propriétaires ainsi que de travailleurs indépendants. C'est avec inquiétude que la SMPA constate que le droit extraordinaire au chômage partiel pour les personnes assimilées aux employeurs et leurs collaborateurs, conjoints ou partenaires enregistrés, sera supprimé à la fin du mois de mai et que les indemnités de chômage partiel ne seront pas versées pour les employés avec des contrats de durée déterminée. Cela représente une gifle pour les intéressés. Beaucoup d'entre eux devront faire appel aux services sociaux. L'ordonnance COVID sur la culture revêt également une importance existentielle. Sachant qu'un assouplissement, voire une levée de l'interdiction des manifestations est loin de signifier un retour à la normalité, que ce soit parce que trop peu de billets ont été vendus pendant la longue période d'incertitude, ou parce qu'aucun artiste n'a pu être engagé pour les manifestations des mois à venir, les indemnisations pour annulations doivent être maintenues tant que les entreprises culturelles restent fermées et que les manifestations ne peuvent pas se dérouler. De même, le budget prévu doit être adapté aux besoins réels. En effet, en l'absence d'une stratégie de sortie pour les événements accueillant plus de 300 personnes, la SMPA s'attend à ce que les fonds actuellement promis ne suffisent pas pour couvrir les pertes de manière équitable. Les 44 membres de la SMPA ont dû, à eux seuls, annuler ou reporter plus de 1 200 événements depuis la publication de l'interdiction des manifestations et jusqu'en 2021. Entretemps, la perte de chiffre d'affaires s'élève à environ 300 millions de francs suisses.

Contact :

Christoph Bill, Président, christoph.bill@smpa.ch, Tel. 062 745 90 60

Stefan Breitenmoser, Gérant, stefan.breitenmoser@smpa.ch, Tel. 071 552 20 34

À propos de la SMPA :

L'association Swiss Music Promoters Association (SMPA) regroupe les principaux organisateurs suisses de concerts, shows et festivals. Nos membres supportent eux-mêmes le risque commercial de ces événements ; le soutien public à la culture « pop » est marginal. Nos membres supportent eux-mêmes le risque commercial de ces événements ; le soutien public à la culture « pop » est marginal. L'industrie du divertissement est un facteur économique important pour la Suisse et garantit des emplois et des places de formation. Nos membres offrent chaque année à environ 23 000 bénévoles une activité de loisir significative dans le cadre de leurs manifestations. À cela s'ajoute son engagement en faveur de la culture : la proportion d'artistes suisses engagés dans des manifestations est en constante augmentation.